

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT IRM – SCANNER
CHU DE POITIERS

DOSSIER PERMIS
NOTICE ARCHITECTURALE

MAITRISE D'OUVRAGE

CHU de POITIERS
2 rue de la Milétrie CS 90577
86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 44 44 44

Bureau de contrôle

BUREAU ALPES CONTROLE
3 rue de la Goëlette
86280 SAINT BENOIT

Coordonnateur SPS

Stéphane ROZE (CHU Poitiers)
2 rue de la Milétrie CS 90577
86021 POITIERS CEDEX

Coordonnateur SSI

EXPERTIGNIS
65 avenue du Portugal
82000 MONTAUBAN
Tel : 06 74 35 59 35

MAITRISE D'OEUVRE

TLR architecture & associés
Siège social
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

Architecte associé

CORSET ROCHE & Associés
5 rue de la Marne
86000 POITIERS

Economiste de la construction / BET TCE / SSI

AEC Ingénierie
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

Bureau d'Etudes VRD (sous-traitant AEC)

VIATEC ECO
8 mail Barthélémy Thimonnier
77185 LOGNES

OPC

ACT86
23 rue Maryse Bastié
86580 BIARD
Tél. 06 98 04 22 69

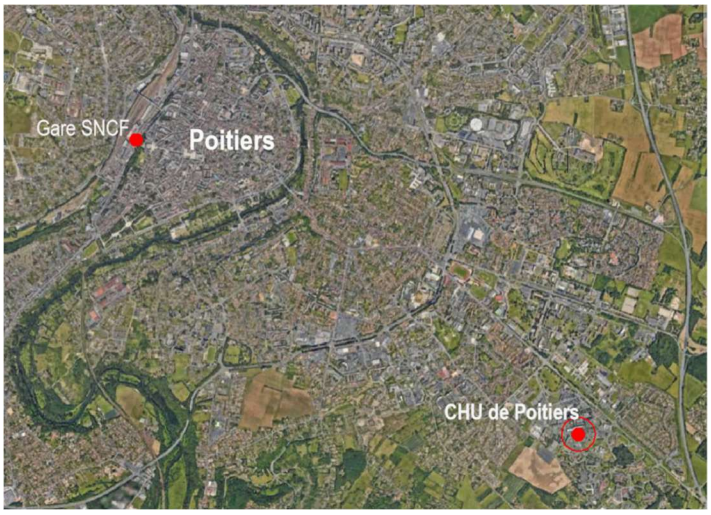
Code projet	Phase	Lot	Type	Numéro	Indice	Date
GIS	PC	ARC	NOT	PC4	0	Juillet 2026

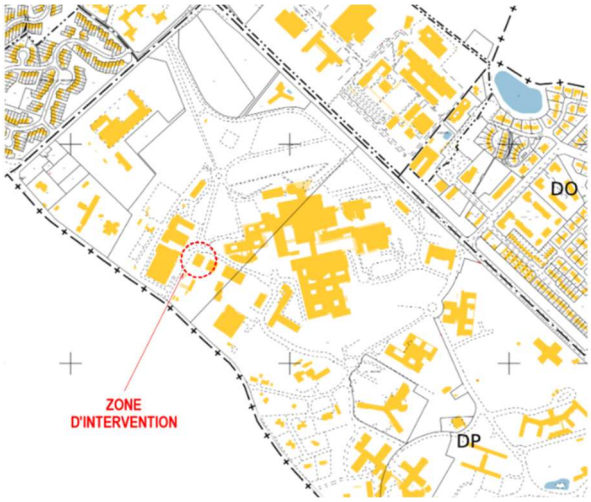
SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 1
2. LE SITE 2
 2.1 Flux et accès 3
 2.2 Implantation du bâtiment 3
 2.3 Nature des aménagements extérieurs 3
3. LE PROJET ARCHITECTURAL 4
 3.1 Programme/ organisation fonctionnelle 4
 3.2 Volumétrie 5
 3.2.1 Matériaux et coloris 5
4. RESPECT DES REGLES DU PLUI 5
5. LOI APER 6

1. INTRODUCTION

Le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers prévoit la construction d'un bâtiment dédié à l'imagerie médicale, regroupant des équipements d'IRM et de scanner.





Le projet comprend la réalisation de :

- un secteur IRM et scanner à usage public, avec ses locaux annexes ;
- un secteur IRM et scanner à usage privé, avec ses locaux annexes.

Il accueille les deux entités (publique et privée), ainsi que :

- une salle de consultation ;
- une salle d'échographie ;
- les locaux annexes nécessaires au fonctionnement (hall d'accueil, admissions, zones d'attente, salles de préparation, espaces d'interprétation, locaux administratifs et espaces dédiés au personnel et à la logistique).

Un volume annexe, situé au sud de la parcelle en lien avec la cour logistique et technique, abrite les locaux techniques CFO.

La toiture du bâtiment principal reçoit les équipements techniques nécessaires au fonctionnement des IRM et scanners. Ceux-ci sont dissimulés par un dispositif d'encloisonnement périphérique semi-grillagé. Les toitures sont végétalisées.

Le projet présente une écriture architecturale cohérente avec le bâtiment TEP Scanner existant à proximité.

2. LE SITE

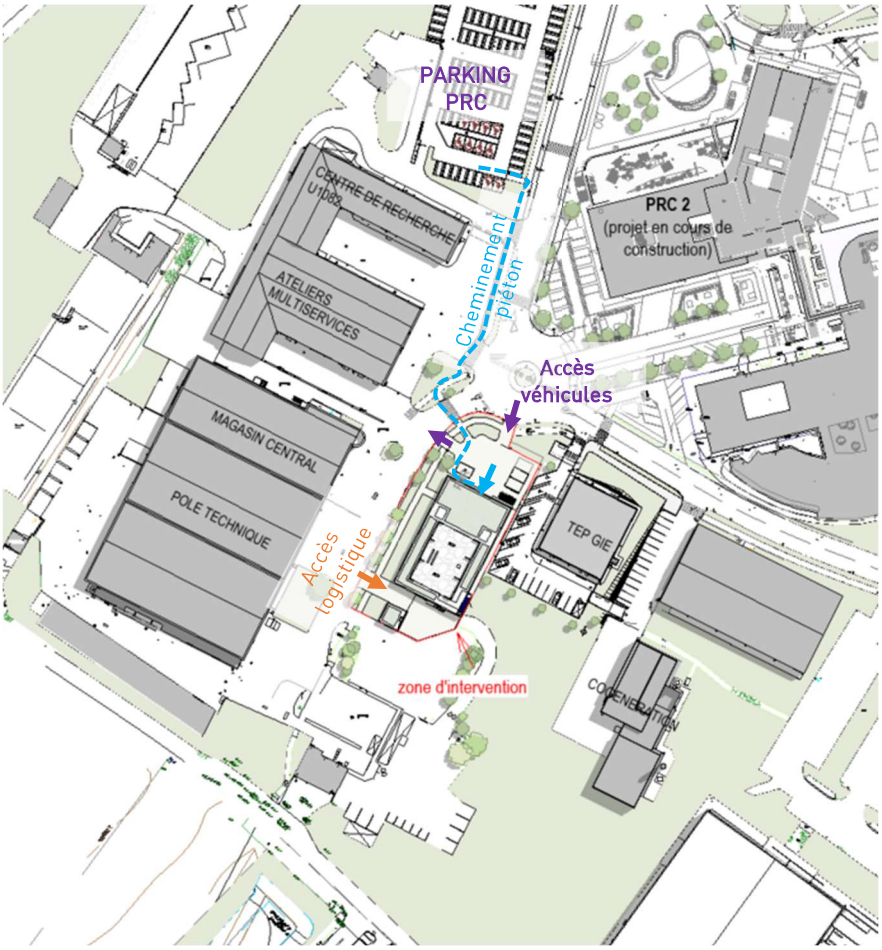
Le projet s'inscrit dans un environnement hospitalier existant comprenant notamment un bâtiment de TEP Scanner à proximité immédiate.



La construction s'implante sur l'emprise d'anciennes serres aujourd'hui démolies. Les ateliers situés au sud de la parcelle ont également été déposés.



2.1 Flux et accès



L'accès du public s'effectue depuis le parking existant du PRC, situé à environ 100 mètres au nord de la parcelle. Les usagers rejoignent le bâtiment via un cheminement piéton existant menant au parvis nord.
Ce parvis constitue l'accès principal du bâtiment. Il est également accessible aux ambulances et permet la dépose de personnes à mobilité réduite. Quatre places de stationnement (dont trois pour les ambulances et une pour les PMR) ainsi qu'un stationnement vélos y sont aménagés.

Au sud, une cour logistique est desservie par une voie nouvelle longeant la façade arrière du bâtiment.
Cette cour permet les livraisons, l'accès du personnel et l'accès technique aux installations, à savoir les locaux techniques CFO situés dans le bâtiment annexe, ainsi que la toiture du bâtiment principal, via un escalier extérieur.

2.2 Implantation du bâtiment

Le bâtiment s'implante en cohérence avec les constructions existantes et les logiques fonctionnelles du site hospitalier, en distinguant clairement les flux publics au nord et les flux techniques et logistiques au sud.

2.3 Nature des aménagements extérieurs

L'accès au parvis nord est régulé par deux barrières levantes contrôlant les entrées et sorties de véhicules.

Les aménagements extérieurs comprennent :
- un parvis et des cheminements piétons raccordés à l'existant ;
- une voirie nouvelle en façade sud.

Ces surfaces seront réalisées en béton micro-désactivé en continuité avec les aménagements existants.

Sur le terrain sont actuellement présents des arbres et arbustes, qui devront être supprimés pour faire place au bâtiment, comme indiqué dans le Plan de Masse Existant (PC2.1). D'autres arbres et arbustes seront plantés le long de la voirie côté ouest. Les espaces libres feront l'objet d'un traitement paysager.

Le stationnement comprend :
- 1 place PMR ;
- 3 places pour les ambulances
- 8 stationnements vélos

3. LE PROJET ARCHITECTURAL

3.1 Programme/ organisation fonctionnelle



Le bâtiment, de plain-pied, s'organise de la manière suivante :

- Au nord : les espaces d'accueil comprenant le hall, une zone d'attente avec sanitaires, les admissions et le bureau administratif, ainsi que la consultation et l'échographie ;
- Au centre : les deux secteurs d'imagerie (IRM et scanner) et leurs locaux associés (salles de préparation, box, espaces d'interprétation, postes de commande, etc.). L'organisation est structurée de part et d'autre d'un couloir longitudinal, avec une répartition quasi symétrique entre les secteurs public et privé ;
- Au sud : les espaces logistiques (locaux ménage, déchets, rangement, pharmacie…) ainsi que les locaux dédiés au personnel.

3.2 Volumétrie

3.2.1 Matériaux et coloris



Les façades du bâtiment seront traitées dans le même esprit que celles du TEP voisin, par un bardage métallique posé à la verticale, jouant sur une alternance de teintes blanche et beige.

L'enclos CTA-GF, situé en toiture, sera enduit dans une tonalité foncée, associé à des grilles métalliques.

Cette même teinte foncée sera reprise pour l'ensemble des éléments en aluminium : couvertines et menuiseries extérieures.

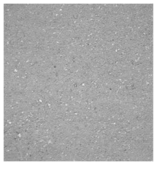
Enfin, le petit volume au sud de la parcelle abritant les locaux techniques CFO, sera traité avec un enduit de ton clair, en cohérence avec le bâtiment principal.

L'ensemble de cette palette chromatique, composée des teintes blanche, beige et d'une teinte foncée, est directement repris du bâtiment PRC2 voisin afin d'assurer une cohérence architecturale et paysagère à l'échelle du site.



Bardage métallique
(bâtiment principal)

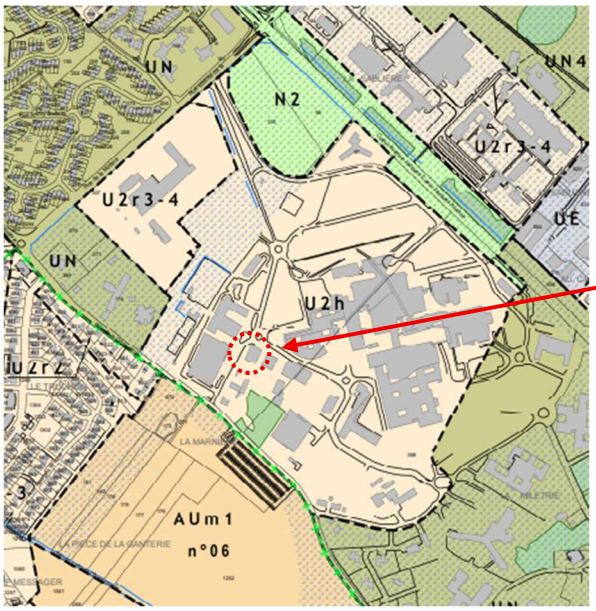
Enduit clair
(Locaux CFO)



Béton micro-désactivé
(Sols extérieurs)

4. RESPECT DES REGLES DU PLUI

Le site est situé en Zone U2h suivant plan de zonage.



Pour info.

5. LOI APER

L'emprise au sol de l'opération est de 886m².
Il est prévu la mise en œuvre de 337 m² de végétalisations sur les toitures terrasses, ce qui dépasse les 30% demandés par la loi APER.